GANISME DE CONTROLE

INSPECT BELGIUM asbl/vzw

No Client: 00083530

Adresse: Rue Saint-Jean 122, 1480 Tubize

Ref.PV precedent.:

Num. rapport: 20240011257-V.1

Contact:

TVA: BE0832073324

Date d'emission: 2024-07-18 50/24010099

EXEMPLAIRE ORIGINAL



# RAPPORT DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ : INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE

## **GENERALITE**

Mission: 71901

ID Externe:

Type d'installation: Extension/Modification

Client / Entreprise: SRL BAW RENOVATION

Lieu d'Inspection: Av. des Grenadiers 8, 1050 Ixeiles, - RCD

Référence: Livre I Chapitre 6.4.

Date d'inspection: 13/07/2024 (08:00 - 09:00)

Inspecteur: Aleksander MICHALOWSKI

Propriete.

Pers.Cont.: Nature de l'extension/modification:

Type de locaux: Appartement

Type d'inspection: Contrôle de conformité avant mise en service

**Autres Reglements:** 

Prochain contrôle au plus tard le:13/07/2049

Installateur: /

T.V.A.: /

tel:

Documents de référence:

# **DETAILS DU POINT DE FOURNITURE**

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: SIBELGA

Numero EAN: Non disponible Tension de serv.: 3N400V

Lialson comptage-coffre de repart.

Compteur: 50199033 Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of bovengronds)

I max, Instal.: 40A

Type de cable: XVB

Nature du courant: Alternatif Marque: ACTARIS

Index I: 002093

Index II: /

Prot. princ. branchement: 4P20A

Nombre de cond.: 4

Section: 10 mm<sup>2</sup>

# **CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS**

Description Installation:

voir les schemas en annexe

Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...):en ordre

Protection contre les chocs electriques:

Contrôle des boucles de défaut:en ordre

Contact direct; en ordre Resist. d'isolement general: 744 Mohm

Contact indirect: en ordre

Electrode de terre:

type: piquets

Matériel et influences externes:en ordre

Section: 16 mm²

Resistance de dispersion: 7.02 Ohm

Continuite PE et liaison equipotentielle:en ordre Inter.Diff.General: 4p 40A/300mA

Scellé par plombage:en ordre

Diff. supplem.: 2p 40A/30mA

Différentiels:

Pas encore places: Nombre de tableaux: 1

Nombre de circuit:

3

Contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe dangereux:En ordre

Contrôle visuel du matériel mobile à poste fixe dangereux: Pas d'application

#### CONCLUSION



# L'INSTALLATION EST CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension et peut être mise en service. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).

Pour le Directeur Technique, L'inspecteur,

## **CONSTATATIONS**

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - les numéros référent aux infractions standardisées

N12() - Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13() - Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

N15 () - Le temps indiqué après la date d'inspection correspond à l'heure de début et l'heure de fin du contrôle. Ce temps ne comprend pas le temps de rédaction du rapport.

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

Mission: 71901

No Client: 00083530

Client / Entreprise: SRL BAW RENOVATION Adresse : Rue Saint-Jean 122, 1480 Tubize

Ref.PV precedent.:

TVA: BE0832073324 Date d'emission: 2024-07-18 SO/24010099

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

Contact:



Num. rapport: 20240011257-V.1

# **CONSEILS/REMARQUES:**

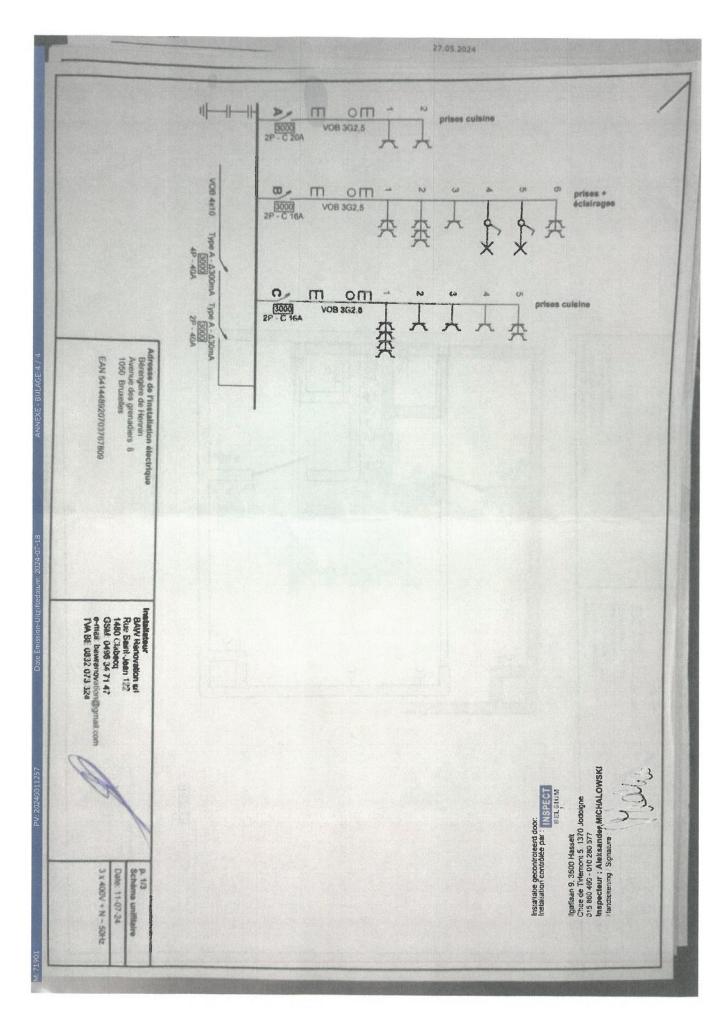
## Suivant la sous-section 6.4.6.4.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :

- a) l'obligation de conserver le rapport dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

#### Suivant la sous-section 3.1.2.1. du Livre 1, il est important de rappeler :

Le rapport de contrôle, les schémas unifilaires et les plans de position signés sont remis au propriétairegestionnaire ou exploitant de l'installation électrique pour faire partie du dossier de l'installation électrique. Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant del'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé. Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prixoûtant d'un contrôle.

Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.



.

8.获

■共

Installatio gecontroleerd door: Installation controlee pall: INSPECT

figatiaan 9, 3500 Hassell
Chee de Triemont 5, 1370 Jodongne
315 880 490 - 010 280 577
Inspecteur: Afeksander MICHALOWSKI
Hendtekennig / Signature

N

p. 2/3 Schiens de position Date: 11-07-24 3 x 400V + N - 50Hz